



Plan de relance

4,6 millions pour soutenir les ménages bas revenus en matière d'énergie

Sur proposition du ministre de l'Energie Philippe Henry, le Gouvernement a validé l'engagement d'un montant de 4,6 millions d'euros pour la prise en charge des aides MEBAR pour l'année 2023.

Le dispositif, plus connu sous le nom de MEBAR (pour MENage à BAs Revenu), permet à la Région wallonne d'octroyer une subvention à certains ménages afin de réaliser des travaux ponctuels et ciblés visant l'amélioration des performances énergétiques de leur logement. Sa réforme a été concrétisée en 2022 dans le cadre du plan de relance, et augmente son accessibilité.

Qu'est-ce qui a changé ?

- Le montant maximal de cette subvention a été revu à la hausse et est passé de 1365 euros à 2000 euros maximum. Il n'avait plus été revu depuis 2002. C'était devenu une nécessité, notamment vu l'évolution du coût des matériaux mais également pour permettre d'installer des matériaux plus performants sur le plan énergétique. Le montant actualisé devrait par exemple permettre aux bénéficiaires de subventionner jusqu'à totalement l'installation de certains systèmes de chauffage par exemple ;
- Les bénéficiaires sont désormais plus nombreux. En effet, le critère de revenu a été élargi : ce sont désormais les ménages disposant d'un revenu inférieur à l'équivalent du RIS majoré de 30% qui pourront y prétendre (auparavant, le seuil était fixé à l'équivalent du RIS majoré de 20%) ;
- La liste des travaux concernés par cette subvention a été adaptée.

Comment bénéficier de cette aide ?

A l'heure actuelle, pour solliciter une subvention MEBAR, le demandeur doit s'adresser au [CPAS de sa commune](#). C'est ce dernier qui vérifiera, au cas par cas, les conditions d'octroi et qui lancera la procédure si le demandeur et les travaux concernés répondent aux conditions légales.

Les effets de la réforme, qui est entrée en vigueur à l'automne 2022, ont été rapidement visibles : le nombre de demandes reçues sur le second semestre 2022 a augmenté de 50% par rapport à la même période en 2021.

CONTACTS PRESSE :

Eric Bierin | Porte-parole de Philippe HENRY



Wallonie
Le Gouvernement

0479 86 60 85 – eric.bierin@gov.wallonie.be